

## **ECOP BB**

**(Entente Cergy Osny Pontoise  
Basket Ball)**

*Association Loi de 1901*

**Maison des associations sportives**

**12 allée des Petits Pains**

**95800 CERGY**

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 30 juin 2013**

*(ce rapport contient 14 pages)*

---

Cabinet Carine BERTOLINO

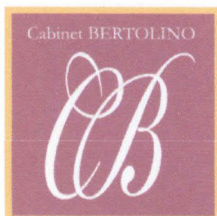
Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Versailles

14 Rue Chante Coq - 95490 VAUREAL - Siret 505 049 635 00020

Tél : 01.34.42.26.78

[www.cabinet-bertolino.com](http://www.cabinet-bertolino.com)

e-mail : [contact@cabinet-bertolino.com](mailto:contact@cabinet-bertolino.com)



**Carine BERTOLINO**

**Commissaire aux  
comptes**

Inscrite près la Cour  
d'Appel de Versailles

## **Entente Cergy Osny Pontoise Basket Ball**

Association Loi de 1901

Maison des associations sportives  
12 allée des Petits Pains  
95800 CERGY

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 30 juin 2013**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ECOP BB, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à

vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5 C de l'annexe concernant une procédure prudhommale en cours.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- les comptes annuels ont été établis dans l'hypothèse d'une continuité d'exploitation. Cette continuité est conditionnée par la reconduite des subventions accordées par les financeurs de l'association. Aucun élément n'a été porté à ma connaissance, permettant de remettre en cause la reconduite des financements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Vauréal, le 18 octobre 2013

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'K' in a cursive script.

**Carine BERTOLINO**

Commissaire aux Comptes

BILAN SYNTHETIQUE

ECOP BB

Edition du : 01/07/2012 au 30/06/2013

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Fonds propres :		
Immobilisations incorporelles				Fonds associatifs		
- Fonds commercial		261		Ecart de réévaluation		
- Autres	261	774	21 505	Réserves		
Immobilisations corporelles	22 279		1 640			
Immobilisations financières	1 640		1 640			
<b>TOTAL I</b>	<b>24 180</b>	<b>1 035</b>	<b>23 145</b>			
Actif circulant :				Report à nouveau	58 062	58 141
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 538	(79)
Marchandises				Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes				<b>TOTAL I</b>	<b>59 600</b>	<b>58 062</b>
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés				Dettes		
Autres	11 283		877	Emprunts et dettes assimilées	23 236	36
Valeurs mobilières de placement	20 226		11 283	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	131 212		159 552	Fournisseurs et comptes rattachés	18 347	25 852
Caisse	176		176	Autres	10 583	7 692
<b>TOTAL II</b>	<b>162 897</b>		<b>162 897</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>52 166</b>	<b>33 581</b>
Charges constatées d'avance (III)	9 566		14 332	Produits constatés d'avance (IV)	83 842	85 000
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>196 643</b>	<b>1 035</b>	<b>195 608</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>195 608</b>	<b>176 643</b>

COMPTE DE RESULTAT

ECOP BB

Edition du : 01/07/2012 au 30/06/2013

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	3 651	2 438	Ventes de marchandises	3 801	1 888
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	13 478	62 592
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	289 730	325 277	Subventions d'exploitation	310 963	294 109
Impôts, taxes et versements assimilés	2 653	313	Autres produits	119 648	25 886
Rémunération du personnel	133 141	62 026	Produits financiers	2 659	2 857
Charges sociales	17 366	13 225			
Dotations aux amortissements	774				
Dotations aux provisions	315	154			
Autres charges	84				
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>447 713</b>	<b>403 432</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>450 548</b>	<b>387 331</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	1 297	1 728	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		17 750
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>449 010</b>	<b>405 160</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>450 548</b>	<b>405 081</b>
BENEFICE OU PERTE	1 538	(79)			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>450 548</b>	<b>405 081</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>450 548</b>	<b>405 081</b>

**ECOP BB**  
**Etats Financiers au 30 juin 2013**

**ANNEXE**

<b>ECOP BB</b> <b>Etats Financiers au 30 juin 2013</b>
---

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :**

L'association Sportive Entente Cergy Osny Pontoise (ECOP BASKET) est placée sous le patronage des municipalités de Cergy, Pontoise et Osny.  
Sa forme juridique est conforme à la Loi 1901 à but non lucratif.  
Son but est la pratique du Basket.

### **1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES :**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par le règlement 99-01 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **A) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, à savoir sur 3 ans pour les logiciels, à savoir 6 ans pour le véhicule.

#### **B) Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

#### **C) Règles d'enregistrement des subventions**

L'association perçoit les subventions suivantes :

- Subventions communales (Pontoise Osny)

Ces subventions sont attribuées pour une année civile.

- Subventions communales (Cergy)
- Subventions du Conseil Général du Val d'Oise
- Subventions de l'agglomération
- Subventions CNDS

Ces subventions sont attribuées pour une saison sportive.

#### **D) Changement de méthode :**

Pour mise en conformité du plan comptable les cotisations sont comptabilisées dans le 756000 au lieu du 706510 et Animations / stages sont comptabilisés dans le 756100 au lieu du 706520.



**ECOP BB**  
**Etats Financiers au 30 juin 2013**

**2 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE BILAN**

<b>A) Charges constatées d'avance</b>		<b>9 565,51 €</b>
• Engagement championnat de France séniors 2013-2014	6 649,20 €	
• Engagement équipe Anciens 2013-2014	330,00 €	
• Engagement équipe promo excellence féminine 2013-2014	300,00 €	
• Engagement équipe excellence masculine 2013-2014	420,00 €	
• Pré-candidature équipe France U17 M 2013-2014	112,00 €	
• Engagement championnat de France U20 M 2013-2014	112,00 €	
• Pré-candidature équipe France U15 M 2013-2014	86,00 €	
• Affiliation FFBB 2013-2014	361,50 €	
• Facture 1&1 du 01/07 au 31/12/13	34,63 €	
• Assurance MAIF du 01/07 au 31/12/13	1 160,18 €	
<b>B) Produits constatés d'avance</b>		<b>10 000,00 €</b>
• Subvention CNDS 2013-2014	10 000,00 €	
<b>C) Subventions reçues d'avance :</b>		<b>83 842,00 €</b>
• Subvention Cergy	65 000,00 €	
• Subvention Osny	10 000,00 €	
• Subvention Sport Plan Emploi CNDS 2013-2014	7 500,00 €	
• Subvention fonctionnement Conseil Général 2013-2014	1 342,00 €	
<b>D) Charges à payer</b>		<b>6,00 €</b>
• Frais tenue de compte SG juin 2013	6,00 €	
<b>E) Produits à recevoir</b>		<b>10 699,96 €</b>
• Partenariat LEROY MERLIN	1 000,00 €	
• ASP	849,96 €	
• Cotisations 2012-2013 à recevoir	150,00 €	
• Subvention exceptionnelle Mairie de Cergy	8 700,00 €	

**3 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

**A) Mise à disposition de locaux par les municipalités.**

Suivant la convention d'objectifs et de partenariat Clubs labellisés, la Communauté d'agglomération met gratuitement à disposition du club pour une valeur annuelle estimée à 6 872€, les installations suivantes :

- Salle de musculation du complexe sportif des Maradas : 1 505,00 €
- Grande halle du complexe sportif des Maradas : 5 367,00 €

Les communes de Cergy et d'Osny mettent gratuitement à disposition du club et pour une valeur annuelle estimée à 37 163,00 €, les installations suivantes :

Commune de Cergy : 33 263,00 €

- Complexe de Gency
- Complexe du 3<sup>ème</sup> Millénaire
- Complexe des Roulants
- Complexe de l'Axe Majeur

Commune d'Osny : 3 900,00 €  
- Gymnase La Ravinière

**B) Subventions en numéraire.**

- Subventions communales :  
    CERGY : 138 700 €  
    PONTOISE : 29 000 €  
    OSNY : 20 000 €  
- Subventions Communauté d'agglomération : 100 000 €  
- Subventions Conseil Général du Val d'Oise : 1 673 €  
- Subventions CNDS : 12 400 €

<b>ECOP BB</b> <b>Etats Financiers au 30 juin 2013</b>
---

#### **4 – INFORMATIONS FISCALES**

L'Association Sportive ECOP BASKET BALL est exonérée de l'impôt sur les sociétés, de TVA et de taxe professionnelle, conformément au dispositif de l'instruction « BOI 4 H-5-98 du 15 septembre 1998 » et du « CGI art. 261-7 », puisque répondant aux conditions suivantes :

- Gestion désintéressée,
- Activités non lucratives prépondérantes,
- Montant des recettes des activités annexes lucratives inférieures à 38 112 euros tenant comptes des six manifestations exonérées par an.

#### **5- AUTRES INFORMATIONS**

##### **A) Information relative à la rémunération des dirigeants :**

Il n'y a pas de dirigeants salariés. Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants bénévoles.

##### **B) Honoraires des commissaires aux comptes**

Au cours de l'exercice il a été versé la somme de 2 451,80 euros au cabinet Carine Bertolino (Vauréal 95490) correspondant aux missions pour l'exercice clos au 30/06/2012.

##### **C) Prudhomme en cours :**

Nous avons été assignés par Mr Yacine BEN FYLLA pour un litige sur son contrat de travail. Il n'y a pas eu de provision dans les comptes présentés car l'issue du procès est incertaine pour l'instant.

**ECOP BB**  
**Etats Financiers au 30 juin 2013**

**IMMOBILISATIONS**

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisition Apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>261</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES : Véhicule</b>			<b>22 279</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 840</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 101</b>		<b>22 279</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB INCORPORELLES			<b>261</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>22 279</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 200</b>	<b>1 640</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 200</b>	<b>24 180</b>	

**AMORTISSEMENTS**

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
AUTRES IMMO.INCORPORELLES	<b>261</b>			<b>261</b>
<b>IMMO. CORPORELLES</b>		<b>774</b>		<b>774</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>261</b>	<b>774</b>		<b>1035</b>

**PROVISIONS**

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
PROVISION AMENDES PENALITES	<b>0</b>			<b>0</b>
<b>PROV.RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

**ECOP BB**  
**Etats Financiers au 30 juin 2013**

**CREANCES ET DETTES**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Autres créances	11 283	11 283	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Charges constatées d'avance	9 566	9 566	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 848</b>	<b>20 848</b>	

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	13 886	13 886	
Personnel et comptes rattachés			
Fournisseurs fact non parvenues	4 461	4 461	
Sécurité Sociale et autres organismes	10 583	10 583	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	83 842	83 842	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>112 772</b>	<b>112 772</b>	

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

**Le résultat de l'année précédente été affecté en report à nouveau soit un solde du report à nouveau (solde créditeur) 58 062 €.**